



Délibération Municipale n° 2025-71



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative à la demande de subvention de fonctionnement – Association ANACR du Bessillon

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

AR Préfecture

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

083-218300325-20251202-DELIB202571-DE

Reçu le 04/12/2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Ville de Carcès apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc.

Suite à la demande de l'association ANACR du Bessillon Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention.

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'ACCORDER** une subvention de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) à l'association ANACR du Bessillon.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget principal de l'exercice.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA